

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
MAYOTTE

-----  
REPRESENTATION DU GOUVERNEMENT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION

-----  
BUREAU DES ELECTIONS ET DE  
L'ADMINISTRATION GENERALE

Mamoudzou, le

17 DEC 1996

RECEPISSE : N° 153/96/DR/AG

N° D'ENREGISTREMENT : 1729

Affaire suivie par  
M. NOURDINE ATTOUMANI

OBJET : - Déclaration initiale d'association

Le Préfet, Représentant du Gouvernement à Mayotte, certifie avoir reçu ce jour,  
17 décembre 1996,

1- les statuts de l'Association PAMANDZI SPORTING CLUB (P.S.C )

2- le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 1er décembre 1996 au cours de  
laquelle ont été désignés les membres du bureau composé de :

- |                                   |                        |
|-----------------------------------|------------------------|
| - Président : Jean-Claude HENRY   | domicilié à : PAMANDZI |
| - Vice-Président : HALIFA AHMED   | domicilié à : PAMANDZI |
| - Secrétaire : CHADOULI EL FAROUK | domicilié à : PAMANDZI |
| - Trésorier : ALI MOHAMED         | domicilié à : PAMANDZI |

Pour le Préfet,  
Représentant du Gouvernement  
Le Directeur de la Réglementation



Françoise GUYOT